



Extrait du Registre des Délibérations

## Délibération 2025-018

### Tarifs municipaux

L'An deux mille vingt-cinq et le lundi 07 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 31 mars 2025.

#### Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUCHE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Bernadette BALAGUE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Franck MORENO, M. Dominique MARIN, Mme Danielle FOLLEROT, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER, M. Farid MASMOUDI.

#### Conseillères ayant donné pouvoir

Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN  
Mme Caroline VILLA a donné pouvoir à M. Michel SANTOUL  
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à Mme Brigitte BERTO

#### Conseillère absente excusée

Mme Agnès PREGNO

#### Conseiller absent

M. Patrice BRAGAGNOLO

#### Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 03 | Membres absents - 02



## Exposé

Comme chaque année il revient au Conseil Municipal de fixer l'ensemble des tarifs susceptibles d'être appliqués sur la commune dans les divers domaines dont elle a la compétence.

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur les tarifs municipaux tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

### 1- Restauration scolaire

Repas – Enfant	
Quotient familial	Tarif
0-1000	1,00 €
1001-2000	3,20€
2000 et plus	3,40€

Repas – Adulte	4,50€
----------------	-------

Etablissements publics	8.00 €
------------------------	--------

**NB : les tarifs « cantine » seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

### 2- Tarif fourrière - Divagation d'animaux

Prise en charge animal en divagation		TTC
En semaine de 8h à 18h		69.00 €
Week-end, jours fériés et nuit		79.00 €
Animal mordeur, dangereux ou sur réquisition		120.00€

Pension de l'animal		TTC
La journée (Toute journée commencée est due)		15,00 €
La journée (Toute journée commencée est due) d'un animal mordeur, dangereux ou sur réquisition		25.00 €

Soin / Incinération animal		TTC
Soin à faire sur animal malade ou blessé, par jour		10.00 €
Incinération collective de cadavre de moins de 40 kg		59.00 €

Transport		TTC
Prix x par le km aller/retour (base fourrière au 1142 et 1144 chemin Leret Bouloc)		1.40 €
Transport chez le vétérinaire de Villemur ou Fronton		25.00€
Transport chez le vétérinaire d'urgence		85.00€



**Restitution des animaux sur ordre de la Police Municipale, après paiement des frais, pendant les heures ouvrables et sur rendez-vous au 05.61.82.49.58**

### 3- Tarifs cimetière

Site Cinéraire		
Type de concessions	Durée	
Columbarium	30 ans	320 €
Caves urnes	30 ans	320 €



Cimetières		
Type de concessions	Durée	
Caveau 6 m <sup>2</sup>	30 ans	600 €
	50 ans	800 €
Pleine terre 2 m <sup>2</sup>	15 ans	300 €
	30 ans	450 €
	50 ans	650 €

Tarifs dépositaire		
Dépositaire	Durée	
1 case	Les 3 premiers mois	35 €/ mois
	A partir du 4 <sup>ème</sup> mois	65 €/ mois

Vacations Pompes Funèbres	
- pour le premier corps	24,00 €
- par corps supplémentaire	12,00 €

4- Portage des repas	
- Tarif unique	10,45 € TTC 9,50 € HT TVA (10 %)

#### 5- Locations des salles

#### Tarifs particuliers (Villemuriens et extérieurs)

Tarifs ETE : du 01 mai au 30 septembre  
 Tarifs HIVER : du 01 octobre au 30 avril

Salle des fêtes Magnanac (100 pers.) Salle des fêtes Sayrac (80 pers.) Salle des fêtes Le Terme (70 pers.) (Uniquement pour les résidents)	Particuliers (Villemuriens)		Particuliers (Extérieurs)	
	Été	Hiver	Été	Hiver
	Caution : 600 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 100 euros			
Journée semaine (lundi au jeudi)	90 €	115 €	180 €	230 €
Week-end (2 jours)	220 €	270 €	440 €	540 €
Week-end (3 jours)	270 €	345 €	540 €	690 €
Soirée de réveillon (2 jours)	600 €		1200 €	

Bernadou (180 pers.)	Particuliers (Villemuriens)		Particuliers (Extérieurs)	
	Été	Hiver	Été	Hiver
	Caution : 1000 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros			
Journée semaine (lundi, mardi, jeudi hors vacances scolaires)	130 €	160 €	270 €	320 €
Week-end (2 jours)	350 €	400 €	700 €	800 €
Week-end (3 jours)	400 €	475 €	800 €	950 €
Soirée de réveillon (2 jours)	800 €		1600 €	



<b>Greniers du Roy : Salle d'honneur (150 pers.) ou Salle de spectacle (126 pers.)</b>				
<b>Caution : 1000 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros</b>	Particuliers (Villemuriens)		Particuliers (Extérieurs)	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi au jeudi)	165 €	230 €	280 €	330 €
Week-end (2 jours)	500 €	700 €	1000 €	1400 €
Week-end (3 jours)	700 €	1000 €	1400 €	1700 €
Soirée de réveillon (2 jours)	1000 €		2000 €	

<b>Espace Cheveux d'Ange dit « Halle Brusson »</b>				
<b>Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros Caution : 1000 euros</b>	Particuliers (Villemuriens)		Particuliers (Extérieurs)	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi au jeudi)	330 €	415 €	500 €	600 €
Week-end (2 jours)	1000 €	1200 €	2000 €	2400 €
Week-end (3 jours)	1500 €	1700 €	2500 €	2800 €
Soirée de réveillon (2 jours)	2500 €		4000 €	

<b>Location appartement « La Renaissance »</b>				
<b>Caution dégradations : 400 euros</b>				
Séjour Draps, serviettes et ménage inclus	Réservation directe auprès de l'O.T - Hors frais de gestion ou de prestataires Hors consommation fluides		Réservation auprès de la plateforme locative Frais de service et taxe de séjour inclus – Consommation fluide inclus	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
<b>Nuitée</b>	Eté	<b>75 € + taxe séjour</b>	Eté	<b>90 €</b>
	Hiver	<b>80 € + taxe séjour</b>	Hiver	<b>95 €</b>
<b>Semaine à partir de 7 nuits</b>	Eté	<b>447 € + taxe de séjour</b>	Eté	<b>536 €</b>
	Hiver	<b>479 € + taxe de séjour</b>	Hiver	<b>565 €</b>

*Dans le cadre d'un projet d'utilité publique à caractère culturel, une remise de 75% pourra être accordée.*

*Les réservations ne sont pas limitées à des jours précis. Possibilité de réserver n'importe quelle durée dans la mesure où le logement est disponible et le séjour peut débuter n'importe quel jour, même en semaine.*

**TARIFS ASSOCIATIONS VILLEMURIENNES ET ASSOCIATIONS « EXTERIEURS »**

Tarifs appliqués pour toutes réservations, hors occupations concernant les activités hebdomadaires des associations validées chaque saison par la Municipalité

Tarifs ETE : du 01 mai au 30 septembre

Tarifs HIVER : du 01 octobre au 30 avril

<b>Salle des fêtes Magnanac (100 pers.) Salle des fêtes Sayrac (80 pers.) Salle des fêtes Le Terme (70 pers.) (Uniquement pour les résidents)</b>				
<b>Caution : 600 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 100 euros</b>	Associations villemuriennes		Associations extérieures	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi au vendredi) (Participation aux frais)	5 €	15 €	85 €	120 €
Week-end (2 jours) (Participation aux frais)	10 €	30 €	190 €	250 €
Week-end (3 jours) (Participation aux frais)	15 €	40 €	290 €	350 €
Soirée de réveillon (2 jours)	400 €		500 €	



<b>Bernadou (180 pers.)</b>				
<b>Caution : 1000 euros</b> <b>Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros</b>	Associations villemuriennes		Associations extérieures	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi hors vacances)	5 €	20 €	150 €	190 €
Week-end (2 jours) (Participation aux frais)	15 €	40 €	320 €	400 €
Week-end (3 jours) (Participation aux frais)	20 €	50 €	400 €	550 €
Soirée de réveillon (2 jours)	600 €		800 €	

<b>Greniers du Roy : Salle d'honneur (150 pers.) ou Salle de spectacle (126 pers.)</b>				
<b>Caution : 1000 euros</b> <b>Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros</b>	Associations villemuriennes		Associations extérieures	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi au vendredi) (Participation aux frais)	5 €	15 €	95 €	135 €
Week-end (2 jours) (Participation aux frais)	15 €	35 €	210 €	290 €
Week-end (3 jours) (Participation aux frais)	20 €	45 €	255 €	405 €
Soirée de réveillon (2 jours)	800 €		1000 €	

<b>Tour de Défense</b>				
<b>Caution : 1000 euros</b> <b>Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros</b>	Associations villemuriennes		Associations extérieures	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi au vendredi) (Participation aux frais)	5 €	15 €	95 €	135 €
Week-end (2 jours) (Participation aux frais)	10 €	30 €	210 €	290 €
Week-end (3 jours) (Participation aux frais)	15 €	40 €	255 €	405 €
Soirée de réveillon (2 jours)	Non applicable		Non applicable	

<b>Espace Cheveux d'Ange dit « Halle Brusson »</b>				
<b>Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros</b> <b>Caution : 1000 euros</b>	Associations villemuriennes		Associations extérieures	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi au vendredi) (Participation aux frais)	5 €	15 €	150 €	250 €
Week-end (2 jours) (Participation aux frais)	10 €	30 €	500 €	600 €
Week-end (3 jours) (Participation aux frais)	15 €	40 €	750 €	850 €
Soirée de réveillon (2 jours)	1500 €		1500 €	

<b>Club House Uniquement pour les membres du Club de Rugby</b>		
<b>Caution : 600 euros</b> <b>Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 100 euros</b>	Eté	Hiver
	Journée semaine (lundi, mardi, jeudi hors vacances scolaires)	90 €
Week-end (2 jours)	220 €	270 €
Week-end (3 jours)	250 €	300 €
La semaine	Non applicable	
Soirée de réveillon (2 jours)	Non applicable	

<b>Bains Douches</b>				
<b>Caution (Occupation de la salle ou du site complet) : 1000 €</b> <b>Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 €</b>	Associations villemuriennes		Associations extérieures	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée semaine (lundi au vendredi)	5 €	15 €	95 €	135 €
Week-end (2 jours)	15 €	35 €	210 €	290 €
Week-end (3 jours)	20 €	45 €	255 €	405 €



<b>Village associatif Les Hortensias</b>	
<b>Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 100 €</b>	Associations villemuriennes
Cauton ménage	100 €
Cauton dommages bâtiment	800 €

Chaque association villemurienne, n'ayant pas de local ou de salle mis à sa disposition par la Commune dans le cadre de ses activités, pourra prétendre au niveau des réservations de salles à une gratuité par an afin d'organiser son assemblée générale. Cette gratuité ne sera valable que si la réservation est positionnée dans la semaine entre le lundi et le jeudi inclus.

<b>Salle dite « Eiffel »</b>	
<b>Cauton : 1000 euros</b>	
<b>Nettoyage : 200 euros</b>	
Tarif pour tournage cinématographique	500 € la demi-journée
Tournage clip vidéo, séance photos (associations)	250 € la journée
Etudiants, écoles, universités, professionnels de la recherche	Gratuit sur présentation de justificatifs

<b>Location appartement « La Renaissance »</b>				
<b>Cauton dégradations : 400 euros</b>				
<b>Séjour Draps, serviettes et ménage inclus</b>	<b>Réservation directe auprès de l'O.T - Hors frais de gestion ou de prestataires Hors consommation fluides</b>		<b>Réservation auprès de la plateforme locative Frais de service et taxe de séjour inclus – Consommation fluide inclus</b>	
<b>Nuitée</b>	Eté	<b>75 € + taxe séjour</b>	Eté	<b>90 €</b>
	Hiver	<b>80 € + taxe séjour</b>	Hiver	<b>95 €</b>

Les nuitées payantes seront appliquées selon les paliers suivants :

<b>Réservations de 2 à 5 nuits consécutives</b>	<b>1 nuit payante</b>
<b>Réservations de 6 à 10 nuits consécutives</b>	<b>2 nuits payantes</b>
<b>Réservations de 11 à 15 nuits consécutives</b>	<b>3 nuits payantes</b>
<b>Réservations de 16 à 20 nuits consécutives</b>	<b>4 nuits payantes</b>
<b>Réservations de 21 à 25 nuits consécutives</b>	<b>5 nuits payantes</b>
<b>Réservations de 26 à 30 nuits consécutives</b>	<b>6 nuits payantes</b>

Les réservations ne sont pas limitées à des jours précis. Possibilité de réserver n'importe quelle durée dans la mesure où le logement est disponible et le séjour peut débuter n'importe quel jour, même en semaine.

**POUR RAPPEL**

<b>Tarifs expositions, manifestations organisées par la Mairie (toutes salles)</b>	
Location de la salle	Néant
Chèques de caution	Néant

<b>Tarifs vernissages (d/ le 02/10/2017)</b>		
1 artiste	120 €	
Collectif d'artistes	2 artistes	90 € par artiste
	3 artistes	80 € par artiste
	A partir de 4 artistes	70€ par artiste



<b>Tarifs pour mise à disposition de matériel</b> <i>(sous réserve de disponibilité)</i>	
<b>Caution dommage et nettoyage : 100 euros</b>	
Lot de 10 tables	30 €
Lot de 50 chaises	40 €
Lot de 10 tables et 60 chaises	60 €
Forfait livraison ( <i>horaires ouverture Services Techniques</i> )	50 €

<b>Caution pour la mise à disposition de matériel de sonorisation pour les associations utilisant la salle polyvalente de Bernadou</b>	<b>Caution</b>
Mise à disposition sous conditions particulière suivante : Montage/démontage par du personnel Mairie	500 €

<b>Tarifs pour la mise à disposition de matériel de sonorisation pour les manifestations des associations</b>	<b>Caution</b>	<b>Location</b>
Mise à dispositions sous conditions particulières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation par un professionnel</li> <li>Montage/démontage par du personnel Mairie</li> </ul>	500 €	200 €

## 6- Tarifs Spectacles

<b>Catégorie 1</b> <b>(Les plus importants et les moins nombreux)</b>	
Tarif normal	13 €
Tarif 14 à 18 ans	7 €
Moins de 14 ans	Gratuit
Chômeur, RSA	7 €

<b>Catégorie 2 (le plus souvent)</b>	
Tarif normal	10 €
Tarif 14 à 18 ans	5 €
Moins de 14 ans	Gratuit
Chômeur, RSA	5 €

<b>Représentation théâtrale</b>	
Adultes	5 €
Moins de 18 ans	Gratuit
Chômeur, RSA	Gratuit

## 7- Médiathèque

<b>TARIFS « VILLEMURIENS »</b>	
Abonnement annuel adulte résidant ou exerçant une activité salariée sur la commune	Gratuit
Abonnement annuel enfants, jeunes scolarisés et étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA	Gratuit

<b>TARIFS « EXTERIEURS »</b>	
Abonnement annuel adulte	5 €
Abonnement annuel enfants, jeunes scolarisés et étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA des communes voisines	Gratuit



En cas de perte ou dégradation grave des articles empruntés, l'abonné sera redevable des amendes suivantes :

Livre	Prix d'achat librairie
CD	Prix d'achat fournisseur
Livre CD	Prix d'achat librairie
Carte de lecteur	2.0 €
DVD	50.00 € ou moins selon le prix réel

Les documents faisant l'objet de perte ou dégradation seront ou remplacés par l'utilisateur à l'identique (hors DVD) ou remboursés au prix d'achat fourni par la médiathèque.

Pour les contentieux, seul un remboursement des documents sera accepté au prix d'achat du ou des documents concernés.

#### TARIFS PARTICIPATION AUX « ATELIERS CREATIFS »

Participation à une animation ne nécessitant pas, par la Médiathèque, la production de petits matériels	2 €
Participation aux frais de fournitures de petits matériels nécessaires à l'atelier	5 €

#### 8- Copie de documents (format papier ou envoi par courriel)

##### 8.1. Copie de documents sur papier blanc

- Format A4 noir et blanc	0,15 €
- Format A4 couleur	0,30 €
- Format A3 noir et blanc	0,25 €
- Format A3 couleur	0,40 €

##### 8.2. Copie Liste électorale

- Copie papier en noir et blanc (la page)	0,15 €
- Sur clef USB	2,75 €
- Sur CD Rom	2,75 €

##### 8.3. Copie PLU

- CD Rom ou Clé USB	5.00 €
---------------------	--------

##### 8.4. Fax

- Format A4 (par feuille)	0.10 €
---------------------------	--------

##### 8.5. Scan

- Format A4 (par feuille)	0.10 €
---------------------------	--------

##### 8.6. Courriels

- Format A4 (par feuille)	0.10 €
---------------------------	--------

#### 9- Occupation du domaine public

Part Fixe (forfaitaire et par jour)	3 €
Bungalows (au m <sup>2</sup> et par jour)	6,30 €
Terrasses (au m <sup>2</sup> par année)	3 €
Activités commerciales ou artisanales installées de façon ponctuelle (Vente de Chrysanthèmes, Camions de vente de matériel, ...) par jour	40 €

#### Métiers forains (fêtes foraines) - prix par week-end

- Emplacement inférieur ou égal à 100 m <sup>2</sup>	30 €
- Emplacement supérieur à 100 m <sup>2</sup>	50 €



Métiers forains (cirques, expositions itinérants, spectacles, etc)

Prix au mètre linéaire	10 €
Cirques (par jour supplémentaire) au-delà de l'autorisation donnée	100 €

**10- Occupation du domaine public/Marché de Noël**

3m linéaire (ne sont proposés que des stands de 3 mètres)	
Avec électricité (par jour)	10 €
Sans électricité (par jour)	5 €

**11- Marchés de plein vent**

Sans fourniture électrique	Redevance fixe mensuelle	Redevance au mètre linéaire mensuelle
<b>Abonnés</b>	3.50 €	0.60 €
Avec fourniture électrique simple	Redevance fixe mensuelle	Redevance au mètre linéaire mensuelle
<b>Abonnés</b>	3.50 €	1.00 €
Avec fourniture électrique (four, frigo, rôtissoire, plaques...)	Redevance fixe mensuelle	Redevance au mètre linéaire mensuelle
<b>Abonnés</b>	5.00 €	1.00 €
Sans fourniture électrique	Redevance de 0 à 5 mètres linéaire	Redevance de 5 à 10 mètres linéaire
<b>Volants</b>	3.00 €	6.00 €
Avec fourniture électrique simple	Redevance de 0 à 5 mètres linéaire	Redevance de 5 à 10 mètres linéaire
<b>Volants</b>	3.50 €	6.60 € / jour
Avec fourniture électrique (four, frigo, rôtissoire, plaques...)	Redevance de 0 à 5 mètres linéaire	Redevance de 5 à 10 mètres linéaire
<b>Volants</b>	5.00 €	9,00 € / jour
Camions itinérants (avec fourniture électrique)		Redevance fixe Par présence
<b>Camions itinérants (pizzas, sandwichs, boissons, etc.)</b>		10,00 € / jour
<b>Camions itinérants (poissons, viandes, volailles, etc.)</b>		30.00€ / jour

**12 – Frais de fourrière**

(arrêté du 20 février 2024 du Ministère de l'Intérieur)

**Catégories de véhicules**

Immobilisation matérielle	Quel que soit le véhicule	7.60 €
Opérations préalables	Véhicule PL 44 t PTAC à 19t	22,90 €
	Véhicule PL 19 t PTAC à 7.5 t	22,90 €
	Véhicule PL 7.5 t PTAC à 3.5 t	22,90 €
	Voiture particulière	15.20 €
	Autres véhicules immatriculés	7.60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	7.60 €



Enlèvement	Véhicule PL : 44t ≥ PTAC > 19t	274.40 €
	Véhicule PL : 19t ≥ PTAC > 7.5t	213.40 €
	Véhicule PL : 7.5t ≥ PTAC > 3.5t	122 €
	Voiture particulière	127.65 €
	Autres véhicules immatriculés	45.70 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	45,70 €

Garde journalière	Véhicule PL 44 t PTAC à 19 t	9.20 €
	Véhicule PL 19 t PTAC à 7.5 t	9.20 €
	Véhicule PL 7.5 t PTAC à 3.5 t	9.20 €
	Voiture particulière	6.75 €
	Autres véhicules immatriculés	3 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	3 €

Expertise	Véhicule PL 44 t PTAC à 19 t	91.50 €
	Véhicule PL 19 t PTAC à 7.5 t	91.50 €
	Véhicule PL 7.5 t PTAC à 3.5 t	91.50 €
	Voiture particulière	61.00 €
	Autres véhicules immatriculés	30.50 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	30.50 €

### 13 – Reproduction de clés – Prêt de matériel

#### 13.1. Reproduction de clés

Clé simple	15 €
Clé de sécurité	
<i>Pour information : lors de la restitution de clef à la Commune le remboursement sera effectué par mandat administratif</i>	40 €
Clé véhicule :	
- Clé simple	12 €
- Clé à puce	85 €
- Clé électronique	105 €
Pass Carte (Bernadou)	10 €
Changement de serrure	50 €
Clefs sécurisée	60 €

#### 13.2. Prêt de matériel

Détérioration ou perte vidéo-projecteur	600 €
Détérioration ou perte table (plastique ou bois)	80 €
Détérioration ou perte banc	50 €
Détérioration ou perte chaise	20 €
Détérioration ou perte grille ou panneaux bois	100 €

#### 13.3. Renouvellement de plaque de numérotation des maisons

Renouvellement de plaque (l'unité) <i>Pour rappel la 1<sup>ère</sup> plaque est gratuite</i>	5 €
---	-----

14 – Cautions diverses	
Cauton réservation stand Forum des Associations	20 €
Cauton prêt sonorisation	300 €
Cauton prêt vidéo-projecteur	300 €

15 – Stationnement zone bleue	
Vente disque de stationnement	1 €

## Décision

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **D'approuver** les tarifs municipaux ci-dessus ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

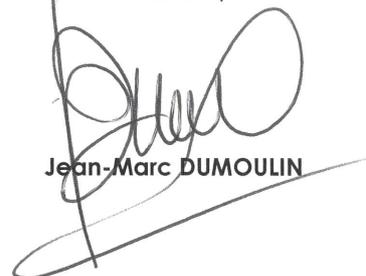
La Secrétaire de séance,



Florence DELTORT



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Marc DUMOULIN

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le 14 AVR. 2025